



# CC 18 C



## RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

### Handicap et interdictions de stationner en camping-car : Maryse dénonce « un monde de fou »

Lors d'un voyage en camping-car avec une personne handicapée, Maryse a été confrontée aux interdictions de stationner en camping-car, dans une commune des Pyrénées Orientales. Elle a déposé un commentaire édifiant, en commentaire sur notre Guide des aires de services en ligne. Nous en faisons ici l'écho.

La commune que voulait visiter Maryse, c'est Collioure, dans les Pyrénées Orientales. Un village méditerranéen pittoresque, célèbre pour ses maisons colorées, son port animé, son château royal et son ambiance artistique... mais un peu difficile d'accès. Les touristes y sont plus nombreux que les places de stationnement. L'endroit est d'ailleurs interdit de stationnement aux camping-cars (l'office de tourisme nous confirme à l'instant par téléphone que le seul parking toléré pour les camping-cars, c'est l'aire de service du Cap Dourats, située sur les hauteurs).



Ville de Collioure.

## Le message de Maryse

Et c'est justement sous [notre page consacrée à l'aire du Cap Dourats](#) que Maryse a déposé le message suivant :

*« Inacceptable, que vous restiez 15 mn ou 24h c'est 15€ [hors saison, car en été c'est 20 €, NDLR]. Vous faites comment quand vous êtes accompagné d'une personne avec handicapée ? Impossible de stationner en ville. La mairie m'a proposé de laisser la personne seule en bas et de monter à l'aire, de redescendre à pied en ville de visiter la ville, puis une fois terminé, de remonter chercher le camping-car, de laisser la personne handicapée encore une fois seule, de redescendre récupérer la personne et de remonter à l'aire. Un monde de fou nous sommes en 2024, quoi... »*

## La mairie de Collioure nous répond

Nous avons contacté la municipalité de Collioure, qui nous a adressé la réponse suivante : *« Il existe 5 places dédiées aux PMR sur la place du 8 mai 1945, dont une peut accueillir un camping-car. Par ailleurs, notre service navette gratuit pour ceux qui stationnent au parking relais et partant du Cap Dourats vers le centre-ville, est équipé et nos véhicules recevoir des PMR. »* Le site internet de collioure.com indique que cette navette est active du 1er juillet au 31 août.

## Interdire sans discriminer

La question de l'accueil des personnes à mobilité réduite sur les sites touristiques est une question importante, sans doute complexe pour les municipalités et les sites historiques, mais vitale pour écarter toute discrimination. Et lorsque ces personnes voyagent en camping-car, des limites supplémentaires leur sont imposées. Pourtant les camping-cars sont des véhicules comme les autres, leur certificat d'immatriculation comporte bien la désignation M1 comme les voitures. On peut comprendre qu'une commune aussi touristique que Collioure souhaite éviter l'affluence de camping-cars dans son centre historique, mais la présence d'une seule et unique place pour PMR/camping-car paraît limitée. Rappelons que nous ne parlons ici que de stationnement le temps d'une visite ou d'un repas, et non d'une nuit d'étape, et que les camping-cars sont des véhicules automobiles comme les autres.

Source : Le Monde du Camping-Car – 27 février 2024

Amicalement.

Webmaster – Communication  
Hervé BLAISE



Le Président  
Fernand ROZIAU

